



Lettre d'information n°8 – Octobre 2023

Le mot de la Présidente

- L'actualité nationale
- L'actualité départementale
- L'actualité de l'UDCCAS 62
- Calendrier
- Formation



Le mot de la Présidente :

« Inquiétudes » : ce mot résume l'état d'esprit de nombre d'entre nous en cette période de rentrée. S'agissant des populations que nous accompagnons en premier lieu avec l'accentuation sans précédent des situations de précarité en raison de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie. S'agissant des équipements que nous gérons avec la fragilisation de nos services d'aide à domicile, confrontés à des difficultés structurelles de financement et à une concurrence accrue du secteur privé, ou de nos résidences autonomie, sommées de résoudre la difficile équation entre injonctions des financeurs, attentes des résidents, adaptation des logements et désengagement des bailleurs propriétaires. S'agissant encore de la situation internationale avec la guerre en Ukraine qui dure et le conflit armé qui vient de s'ouvrir en Palestine. Des affrontements qui attisent les haines et réveillent les antagonismes jusqu'à des drames comme celui que nous venons de vivre ici, dans le Pas de Calais, au lycée Gambetta d'Arras...

Dans ce contexte difficile, je veux saluer une nouvelle fois la résilience de nos CCAS et CIAS, élus comme professionnels, qui restent engagés, mobilisés et ne se résignent pas ! Collectivement, il nous incombe de rester solidaires, de nous entraider et de dépasser les réticences et résistances. Plus que jamais, notre réseau a toute sa place et sa pertinence. J'en veux pour preuve la dynamique que nous avons réussi à engager autour du projet de Réseau public départemental de l'aide à domicile comme levier de la préservation de nos services d'aide à domicile. Des raisons de rester positifs donc alors que s'ouvre devant nous la période de la fin de l'année, riches en événements placés au cœur des valeurs de solidarité, de respect et d'humanisme.

Annie Adancourt, Présidente de l'UDCCAS du Pas-de-Calais

Retour sur la journée des partenaires

Le 13 septembre dernier, l'Union départementale a tenu sa traditionnelle « Journée des partenaires » dont l'objectif est de faire se rencontrer CCAS/CIAS et autres acteurs de l'action sociale et d'impulser des coopérations opérationnelles, voire des partenariats formalisés. Une vingtaine de partenaires ont répondu présents pour cette journée riche en échanges et en découverte. A cette occasion, ont également eu lieu les signatures des conventions liant l'UDCCAS à Orange et aux CPAM Artois et Côte d'Opale et à la Carsat.



Revue des partenaires présents...

□ ADIL :

Association spécialisée dans les questions liées au logement, l'ADIL a développé une expertise, notamment juridique, qui peut-être une ressource pour les collectivités et leurs CCAS/CIAS sur un champ multiple et complexe. Elle propose également des sessions de formation.

Référent/contact : Céline Monchecourt, Coordinatrice départementale du Pas-de-Calais, Chargée de mission prévention des expulsions

<https://www.adilnord.fr/>

□ Agirc-Arrco :

Organisme chargé de gérer et liquider la retraite complémentaire, l'Agirc-Arrco propose aussi des services au titre de l'action sociale ainsi que des actions de prévention et d'accompagnement des retraités.

Référent/contact : Isabelle Dupont, Responsable Agence Conseil Retraite Agirc-Arrco du Pas de Calais

<https://www.agirc-arrco.fr/>

□ ANDES :

Association nationale pour le développement des épiceries solidaires, l'ANDES regroupe aujourd'hui 550 épiceries accompagnant plus de 200 000 personnes par an. Elle assure également un rôle d'accompagnement des porteurs de projets souhaitant créer une épicerie solidaire

Référent/contact : Valérie Gheeraert, Animatrice réseau Nord/Pas-de-Calais

<https://andes-france.com/>

□ CARSAT :

Organisme chargé de gérer l'instruction et le versement de la retraite, la CARSAT développe également tout un panel d'actions pour préparer et bien vivre sa retraite et propose des interventions ciblées dans le cadre de son service social.

Référent/contact : Anne-Sophie Deschryver et Céline Lecoustre

<https://carsat-hdf.fr/index.php/la-carsat/espace-partenaires>

□ Conseil départemental :

Chef de file de l'action sociale, le Département est un interlocuteur incontournable des CCAS/CIAS dans leur action au quotidien, notamment via son réseau de Maisons départementales des Solidarités.

<https://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante>

□ CPAM Artois et Côte d'Opale :

Au-delà du remboursement des soins, les CPAM jouent un rôle primordial dans l'accès aux soins et à la santé, via l'instruction des dossiers de CMU et d'ACS, mais également au travers de ses interventions auprès de la population (prévention, service social, médiation santé...). La convention signée avec l'UDCCAS reconnaît le rôle du CCAS comme accueil de premier rang et lui ouvre l'accès à une interface dédiée permettant de suivre l'évolution des dossiers des personnes accompagnées.

<https://www.ameli.fr/artois/assure>

□ EDF :

Fournisseur historique, EDF a développé depuis de nombreuses années des actions au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique : transmission aux CCAS des listes d'impayés, actions collectives, mise à disposition d'un portail dédié aux partenaires, alimentation du FSL, mise en place de correspondants solidarité...

Référent/contact : Michel Mariel, Correspondant Solidarité Nord Pas de Calais

<https://pass-collectivites.edf.com/login?ru=%2F>

□ Engie :

A l'instar d'EDF, Engie, fournisseur historique, est également très mobilisé sur les questions de précarité énergétique et propose des actions préventives et correctives sur la question des impayés, notamment au travers de ses correspondants solidarité, de l'abondement du FSL et de la mise à disposition d'un espace dédié aux partenaires sur son site.

Référent/contact : Siegried Jankowski, Correspondante Solidarité Relations Externes

<https://gazpasserelle.engie.fr/facture-contrat/solidarite/services-sociaux.html>

□ France Alzheimer :

Depuis plus de 30 ans, l'Association France Alzheimer s'engage aux côtés des familles et des professionnels pour améliorer l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie : former, informer, orienter, soutenir les malades et leurs aidants sont les principales missions que se donnent son réseau d'associations locales au travers de nombreux dispositifs comme les haltes répit et haltes relais, les groupes de parole ou encore les actions autour de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Référent/contact : Jean-Marc Doisne, Président de France Alzheimer 62

<https://www.francealzheimer.org/pasdecals/>

□ Générations et Cultures

Association née en 1981 de la volonté de militants, Générations et Cultures intervient dans le champ de la cohésion sociale et de l'intergénération, selon 3 axes principaux : l'animation de dispositifs de cohabitation intergénérationnelle solidaire, les interventions auprès des personnes âgées isolées dans les résidences ADOMA et ARELI et l'animation du réseau Assembl'âge, réseau d'innovations sociales et de bonnes pratiques

Référent/contact : Anne-Sophie Lapalus, Directrice

<https://generationsetcultures.fr/>

Insertim :

Agence d'intérim solidaire, Insertim concentre ses activités sur le champ du BTP et de l'aménagement paysager, au service des entreprises ayant répondu à une clause d'insertion. Elle agit à partir de ces sites de Boulogne, Saint-Omer et Bruay la Buissière.

Référent/contact : Mme TRACCOEN Sadia, Chargée de développement

<https://www.insertim-interim.fr/>

MDPH :

Créée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et placée sous la responsabilité du Conseil départemental, la MDPH est un point d'accès créé pour faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille. Elle est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour toute demande concernant une situation de handicap.

Référent/contact : Virginie Piekarski, Directrice Adjointe

<https://www.pasdecals.fr/Solidarite-Sante/Personnes-en-situation-de-handicap/Ma-MDPH>

MSA :

La Mutualité Sociale est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs et salariés du monde agricole et leurs ayants-droits. Elle assure auprès d'eux de multiples missions liées à la santé, au logement, à l'insertion ou encore à la retraite. Elle intervient également au titre de la solidarité, du handicap et de la dépendance via son service social.

Référent/contact : Aurélien Dantois, Responsable Développement sanitaire et social sur les territoires

<https://nord-pasdecalsais.msa.fr/lfp/accueil>

Orange :

Opérateur téléphonique historique, Orange développe, au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise, des actions en faveur des personnes en situation de fragilités, notamment en proposant gratuitement des ateliers consacrés au numérique ainsi qu'une offre sociale, avec des appareils à prix réduit et un abonnement à tarif préférentiel.

Référent/contact : Sébastien Chochoy, Directeur des relations avec les collectivités locales du Pas de Calais
<https://boutique.orange.fr/informations/offre-sociale/>

Point Passerelle

Les Points Passerelle sont nés il y a 25 ans au Crédit Agricole du Nord Est. Ils ont pour mission de venir en aide aux personnes fragilisées à la suite d'un aléa de la vie. Pour les conseillers Point Passerelle et les bénévoles, il s'agit de construire, avec les ménages, des solutions qui leur permettent de sortir « par le haut » des difficultés qu'ils traversent, notamment par la mobilisation du micro-crédit personnel.

Référent/contact : Pierre-Marie Ledent, Conseiller Point Passerelle
<https://www.creditagricole.info/dossier/points-passerelle/>

Qualineo :

La société Qualineo propose un logiciel de management de la qualité au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, lequel permet notamment de se préparer à l'évaluation externe. L'outil est multiple et propose nombre de fonctionnalités destinées à faciliter le travail au quotidien.

Référent/contact : Romain Lemire
<https://qualineo.io/>

Reconnect :

Association loi 1901, Reconnect s'est donnée pour mission de faciliter la progression des parcours d'insertion sociale tout en simplifiant l'accompagnement des professionnels, en proposant un rapprochement et des solutions entre action sociale et numérique. Elle travaille principalement autour du coffre-fort numérique.

Référent/contact : Grégoire Guillard, Responsable d'Antenne Hauts de France
<https://www.reconnect.fr/>

Signature de la convention UDCCAS/CPAM/Carsat



Signée avec les CPAM Artois et Côte d'Opale et la Carsat, pour son activité au titre du service sociale, la convention a pour objectif l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les personnes en situation de fragilité et/ou en rupture avec leur santé (meilleure connaissance réciproque, mise à disposition d'un outil de suivi en ligne pour les CCAS : dépôt de dossiers, demande de documents, suivi des situations individuelles).

Pour toute information sur le conventionnement entre votre CCAS et la CPAM et pour obtenir la convention locale, vous pouvez contacter :

Pour les CCAS relevant de la CPAM de l'Artois : partenariat.cpam-artois@assurance-maladie.fr

Pour les CCAS relevant de la CPAM de la Côte d'Opale :

Aurélie DAGBERT aurelie.dagbert@assurance-maladie.fr ou Pierre-Philippe CARON pierre-philippe.caron@assurance-maladie.fr

Signature de la convention UDCCAS / Orange



Formalisé sous la forme d'une lettre d'intention permettant ensuite à chaque CCAS de collaborer directement avec Orange, ce partenariat porte principalement sur la question du numérique et de l'offre à destination des personnes en situation de précarité (organisation d'ateliers numériques, communication sur l'offre sociale d'Orange pour l'achat de smartphone et l'abonnement). Il s'agira aussi de relayer les appels à projets de la Fondation Orange auxquels les CCAS/CIAS pourront candidater.

[Pour télécharger la lettre d'engagement UDCCAS/Orange](#)

[Pour télécharger les images de la journée, cliquez ici](#)

▣ Actualité Nationale

Parution du décret sur les services autonomie

Au terme d'une longue attente depuis l'annonce de la réforme il y a près de 2 ans, le cahier des charges des services autonomie est enfin publié, par le biais du décret du 13 juillet 2023. Rappelons que dans le cadre de la réforme du maintien à domicile, avec l'objectif affiché de simplifier les démarches pour les personnes accompagnées, les 9000 SAAD, SSIAD et SPASSAD sont invités à se rapprocher afin notamment de coordonner leurs interventions.

Le cahier des charges détaille ainsi les missions des nouveaux services autonomie qui intègrent désormais le repérage des fragilités et le soutien aux aidants ainsi que la sensibilisation à la bientraitance et la lutte contre la maltraitance. Rappelons que les actuels services à domicile perdurent tandis que les SSIAD devront nécessairement pour être autorisés proposer une activité d'aide à domicile ou conventionner avec un SAAD. En complément de la publication du cahier des charges, le Ministère des Solidarités a diffusé le 18 juillet un communiqué de presse annonçant un plan d'accompagnement des gestionnaires et des autorités locales à la mise en œuvre de la réforme, notamment pour tenir compte du « contexte de difficultés financières importantes, ainsi que d'une crise des recrutements ». Une notice d'information et une foire aux questions (FAQ) ont ainsi été diffusées en septembre pour accompagner la publication du décret.

[Retrouvez ici les prescriptions du décret :](#)

[Retrouvez ici la note synthèse de la FHF relative au décret du 13 juillet 2023 :](#)

[Retrouvez ici la notice d'information et la FAQ de la DGCS :](#)

Première ébauche du service public départemental de l'autonomie

Evoquant le « parcours du combattant » vécu par de nombreuses familles, la nouvelle ministre des Solidarités et des Familles a annoncé mi-septembre l'engagement de la première brique du futur « service public départemental de l'autonomie ». Pour la ministre, l'objectif affiché est d'apporter « *équité et simplicité dans le parcours des usagers* », quel que soit leur lieu de résidence ou l'objet de leur demande : inclusion, adaptation de l'habitat, accompagnement social. Ce SPDA doit prendre la forme d'un nouveau « guichet unique » devant permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leurs aidants, dans chaque département, « *d'avoir accès de manière simplifiée à l'information et de pouvoir être orientés efficacement en fonction des besoins et de la complexité des parcours* ».

À la demande de la ministre, la CNSA et la direction générale de la cohésion sociale lancent ainsi un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner une dizaine de territoires préfigureurs d'ici décembre 2023. Cette phase de préfiguration se déroulera sur l'année 2024 avant une généralisation en 2025 du SPDA sur tout le territoire national. Chaque territoire préfigureur doit être porté par un groupement d'acteurs comprenant a minima le conseil départemental, l'agence régionale de santé, la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ou la maison départementale de l'autonomie (MDA) ainsi que la préfecture de département.

Conseil National UNCCAS le 26 septembre

Organisé à Saint-Ouen, ce Conseil national a vu en ouverture l'intervention du Président du Conseil départemental de Seine Saint Denis, Stéphane Troussel, lequel a insisté sur les défis énormes que constituaient le vieillissement et la crise du logement, sur fond de « défaillance de l'Etat ». Deux tables-rondes ont ensuite abordé successivement la question des contraintes financières et des moyens pour agir des collectivités et celle de la domiciliation, au travers de la présentation des résultats de l'enquête UNCCAS, dans le contexte de préparation du Pacte des solidarités, nouvelle appellation du Plan pauvreté. Interpellée sur ces différents sujets, Aurore Bergé, Ministre des solidarités, a rappelé sa demande aux préfets que « *l'échelon infra-départemental soit bien pris en compte dans tous les pactes locaux* » tandis que sur la question du Grand âge, elle s'est déclarée « *ouverte aux propositions de l'Unccas* » sans pour autant prendre aucun engagement sur une future grande loi...

□ Actu Départementale

Comité technique FSL du 21 septembre

C'est le territoire de l'Arrageois qui a fait l'objet d'une présentation détaillée, consacrée plus précisément à un dispositif particulier mis en place par le SLISL : les Groupes de résolution des situations particulières, instances partenariales qui interviennent en secteur rural (communautés de communes du Sud Artois, des Campagnes de l'Artois et d'Osartis Marquion) sur les questions de précarité énergétique. A ensuite été détaillé le bilan annuel du fonds de prévention des expulsions locatives dans le contexte incertain de son prolongement dans le cadre du futur Pacte des solidarités en cours d'écriture par l'État.

Le comité s'est ensuite penché sur l'examen des situations individuelles : demandes de prise en charge d'impayés de loyers au titre de l'aide au maintien dans le logement et mobilisation du fonds travaux pour la réhabilitation de logements au titre de la rénovation énergétique. Deux points d'information ont clôturé la séance : l'annonce du déploiement en 2024 du dispositif du logement d'abord sur les territoires jusque-là non couverts (zone rurale de l'Arrageois, Ternois et Calais) et l'organisation par la Fondation Abbé Pierre de la 3ème édition de sa journée nationale de la lutte contre la précarité énergétique le 23 novembre 2023 (au travers notamment d'une campagne de sensibilisation et d'événements ouverts au grand public).

Schéma départemental de la domiciliation

Engagée depuis près d'un an, la procédure de refonte du schéma départemental de la domiciliation arrive à son terme. Sa version avant signature du préfet a été présentée lors du comité de pilotage du 5 octobre : rappel de la réglementation, volet diagnostic territorial présentant notamment la part assurée par les CCAS, fiches thématiques (sortants de prison, gens du voyage, jeunes...), évaluation de la mise en place des prescriptions du précédent schéma et objectifs du nouveau schéma composent le document.

La signature est prévue avant la fin de l'année, avant diffusion du nouveau schéma. La préfecture prévoit également de renforcer le contenu de la page de son site dédiée à la domiciliation, avec notamment de nouveaux outils de communication / information à destination des acteurs de la domiciliation. Rappelons que ce schéma fait l'objet de réunions territoriales de présentation auprès des CCAS et organismes agréés, selon le calendrier suivant :

- ▶ Calais / 8 novembre : Résidence du Front de mer, 399 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Calais
- ▶ Artois / 29 novembre : Auditorium de la Fabrique, 6 rue Sadi Carnot à Béthune
- ▶ Lens-Liévin – Hénin-Carvin / 13 décembre : Salle des mariages, Hôtel de ville-à Liévin

A noter que la question des moyens dédiés aux CCAS pour assurer cette obligation légale demeure entière, malgré les annonces d'Aurore Bergé, Ministre des solidarités, lors du conseil national de l'UNCCAS du 26 septembre, évoquant un soutien à une « *centaine de CCAS en difficulté, à titre expérimental* », via un appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé dans une dizaine de territoires. Une réponse très partielle qui ne correspond pas à la demande formulée depuis de nombreuses années d'obtenir une compensation financière pour l'ensemble des CCAS engagés au même titre que les associations.

Synthèse de l'enquête UNCCAS sur la domiciliation

Présentée lors du Conseil National du 26 septembre, cette enquête avait pour objectifs de dresser un état des lieux de la domiciliation dans le réseau des CCAS/CIAS et d'explorer le profil, le nombre et l'évolution des domiciliations : demandes, renouvellements, sorties et radiations. Il s'agissait aussi d'analyser les moyens humains, logistiques et financiers dont disposent les CCAS/CIAS pour assurer cette mission et de recueillir les attentes et axes d'optimisation souhaités par les CCAS.

Les principaux enseignements à retenir :

- 38% des CCAS ont vu les demandes de domiciliation augmenter depuis la crise sanitaire.
- Le premier motif de la demande de domiciliation est le besoin d'avoir une boîte postale. Mais 43% des CCAS/CIAS répondants estiment que la domiciliation permet la réalisation de démarches administratives ou fiscales telles que les titres d'identité, les impôts...
- Une grande majorité des CCAS/CIAS travaillent relativement seuls sur la domiciliation. 80% d'entre eux n'ont, en effet, pas signé de convention de partenariat avec des organismes domiciliataires agréés. 32% souhaitent que d'autres acteurs soient incités à domicilier (principalement les établissements publics et associations).
- Le cadre de la domiciliation est jugé peu clair par les CCAS/CIAS. C'est pourtant une notion décisive : en 2022, 46% des refus ont été motivés par l'absence de lien du demandeur avec la commune...

Evolution de la précarité : l'enquête UDCCAS rejoint celle du Secours populaire

Dans le cadre de sa participation au Comité départemental de l'inclusion bancaire et financière, l'UDCCAS est sollicitée pour présenter les tendances d'évolution des situations de précarité telles qu'elles sont perçues par les CCAS/CIAS. Il s'agit aussi d'évaluer la progression des dépôts de dossiers de surendettement. Une enquête qui a tout son sens au regard des alertes récentes des grands acteurs associatifs, notamment de l'aide alimentaire, sur l'aggravation des situations de précarité, en raison de l'inflation et du coût de l'énergie. Synthèse de la vingtaine de questionnaires retournés à l'UDCCAS...

95 % des CCAS notent une dégradation de la situation des demandeurs d'aide et pour 94 % d'entre eux, cette dégradation se traduit par une augmentation du nombre de demandes qui varie de + 6 % à + 35 % (un CCAS note la consommation de l'équivalent de son enveloppe 2022 au 31 août) **soit une augmentation moyenne mesurée de 20 %.**

Les types d'aides les plus sollicitées concernent les **aides alimentaires** (citées à 87 %), la **précarité énergétique** (paiement de factures ou de dettes, citées à 87 %) et les aides financières (citées à 67 %). Globalement, les montants sollicités ne sont pas plus importants, ce sont les demandes qui sont plus nombreuses. Les CCAS qui relèvent une hausse des montants sollicités constatent un doublement des sommes demandées : pour l'énergie en particulier sont citées des demandes passant de 500/600 € à 1000 € et de 800 € à 2000 €, en raison principalement de la réception par les usagers de factures de régularisation.

Pour 94 % des répondants, ces demandes traduisent des situations plus précaires que par le passé. Principalement, ce sont l'inflation et la hausse des prix de l'énergie qui sont pointées comme facteurs aggravants de la précarité. A revenus égaux, les personnes ne parviennent plus à régler leurs factures, opèrent des choix entre l'énergie et l'alimentaire, renoncent à certains aliments ou suppriment un repas...

Quant au profil des demandeurs, les difficultés concernent autant des familles déjà connues et accompagnées par le CCAS que de nouveaux demandeurs : étudiants et jeunes majeurs, retraités, salariés aux revenus modestes. Les CCAS constatent un glissement progressif et régulier vers les classes moyennes inférieures, fragilisées par l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Les principaux motifs des demandes concernent l'aide alimentaire, le paiement des factures d'énergie, y compris pour la mobilité (essence). **87 % des CCAS répondants lient très directement l'accroissement des demandes et l'aggravation des situations de précarité à l'inflation et à la hausse des coûts de l'énergie.** La question des factures de régularisation comme facteur déclenchant est largement mentionnée, ainsi que le nouvel échéancier de paiement avec des montants plus importants.

Un tiers des CCAS constatent une augmentation des dossiers de surendettement, phénomène qui n'avait pas été observé dans les deux dernières années. Les dettes de loyers et d'énergie sont majoritairement citées, notamment pour des personnes qui ont changé de fournisseur à plusieurs reprises et cumulent les impayés d'énergie. Sur le profil des personnes concernées par ces dossiers de surendettement, si la plupart des CCAS ne notent pas de particularismes, plusieurs mentionnent la part plus importante de jeunes (qui priorisent d'autres dépenses) et de retraités modestes.

Le Secours populaire publie une enquête sur l'évolution de la précarité

« Pour la 17^{ème} édition du Baromètre de la pauvreté et de la précarité, les privations atteignent un niveau record en France. La situation est plus préoccupante que jamais de par l'intensité de la pauvreté et aussi à cause de l'ampleur de la population touchée. ». C'est ainsi qu'est introduite cette nouvelle enquête du Secours populaire dont les résultats ont été rendus publics début septembre, Après une année 2022 déjà marquée par une forte dégradation, la situation s'empire en 2023.

Les difficultés pour assurer les dépenses courantes ont encore augmenté, notamment pour de nombreux besoins essentiels : santé, besoins des enfants, énergie et alimentation, Dans le domaine des soins par exemple, c'est presque un Français sur deux (+ 6 points en un an) qui assure s'être retrouvé dans l'incapacité, absolue ou partielle, de payer certains actes médicaux.

Plus grave encore, un Français sur trois n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger trois repas par jour. Sur l'unique critère de la quantité, ils sont encore plus nombreux (35 %) à ne plus faire trois repas chaque jour. Ils sont autant (36 %) à se priver pour que leurs enfants ne se retrouvent pas devant une assiette vide... Autre énorme point noir, les factures d'électricité et de chauffage se sont révélées trop lourdes pour 45 % de la population malgré le bouclier tarifaire, désormais largement revu à la baisse, et alors que les tarifs réglementés sont sur la sellette. Ce sont encore 4 points supplémentaires depuis le précédent baromètre, mais surtout près de 20 points de plus depuis 2020 !

[Pour consulter le rapport du Secours populaire :](#)

RSA : résultats de l'enquête flash menée par l'UDCCAS en septembre

Dans le cadre du suivi de la mise en place de la nouvelle contractualisation relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'UDCCAS a conduit une enquête « flash » courant septembre pour évaluer les premiers mois de mise en œuvre du nouveau CPOM, notamment au regard de l'ouverture aux CCAS/CIAS de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA. 15 questionnaires ont été complétés.

Sur le type d'accompagnements confiés aux CCAS/CIAS :

60 % des CCAS ne se sont pas vu attribuer de contrats au titre de l'accompagnement global. La moitié a reçu le même nombre de contrats en 2023 qu'en 2022. Pour l'autre moitié, ce nombre a évolué, **majoritairement à la baisse**, de l'ordre de 5 à 20 % (seuls 2 CCAS notent une hausse). La répartition des accompagnements montre le maintien d'une **prépondérance des accompagnements solidarité** sur les accompagnements socio-professionnels.

Sur la plateforme Néogestion :

60 % des répondants sont **plutôt satisfaits de l'utilisation de la plateforme Néogestion.**

Les principaux **points positifs** cités sont la facilité d'utilisation, l'allègement de la charge administrative induite et la bonne réactivité de l'assistance technique.

En **point négatif** est pointée la permanence de dysfonctionnements techniques et de la lourdeur du logiciel dans son utilisation. Certaines difficultés déjà pointées par le passé n'ont pas été corrigées : des bénéficiaires avec un CER signé qui disparaissent du logiciel, un flux CAF qui ne correspond pas toujours à la situation de la personne, l'impossibilité d'inscrire le bilan intermédiaire actualisé ou de visualiser les noms et motifs de sortie.

Sur l'offre d'insertion à disposition des référents :

50 % des CCAS notent une **amélioration de l'offre d'actions d'insertion** avec la mobilisation possible de nouvelles actions des partenaires ainsi qu'une grande disponibilité de l'équipe SLAI pour certains territoires. Les CCAS notent aussi l'utilité de la formation organisée pour leur présenter ces actions d'insertion.

En **points négatifs**, des CCAS notent que si les organismes ont changé, il n'y a pour autant pas plus d'actions à proposer : ils reçoivent moins d'offres d'emplois et de formations et déplorent l'arrêt de certains dispositifs comme le suivi psychologique SAMPS. De manière générale, il y a bien moins d'offres pour le volet insertion sociale.

Sur l'appréciation globale du dispositif d'accompagnement :

- La subvention n'a pas évolué alors que les **obligations liées au suivi des bénéficiaires sont plus exigeantes et plus contraignantes** (nombre de rv, objectifs fixes, note accordée en fonction des résultats et des démarches engagées...).
-
- Les profils orientés sont **de plus en plus éloignés de l'emploi** avec des personnes difficilement mobilisables car présentant de nombreux freins à l'emploi (pathologies psychologiques et addictions).
- Le **nombre de places par ETP demeure trop élevé** : trop de suivis par référent pour pouvoir consacrer le temps nécessaire à chaque situation.
-
- Les **critères d'évaluation** du conventionnement 2023 se basent trop largement **sur des statistiques**

□ Actualité de l'UDCCAS 62

Retour sur le Conseil d'Administration du 28 septembre

Ce conseil s'est tenu au sein de la Résidence Autonomie du CCAS de la ville de Beuvry. Un temps important de l'ordre du jour a été consacré aux échanges sur les contours de la future convention avec le Conseil départemental sur la base de l'adoption par les élus départementaux du nouveau pacte des solidarités locales. Arrivant prochainement à échéance également, la convention Carsat a fait l'objet elle aussi d'un bilan d'exécution en vue de sa reconduction courant 2024. Ont été abordées ensuite plusieurs questions d'actualité, autour de l'aide à domicile, des résidences autonomie et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Les administrateurs ont enfin partagé leurs constats et inquiétudes sur l'aggravation des situations de précarité en raison de l'inflation et de la crise énergétique, à partir des résultats de l'enquête flash menée par l'UDCCAS début septembre.

Tenue du comité partagé de la convention avec la CARSAT

Ce comité partagé est l'occasion de faire un point d'étape sur notre convention opérationnelle mais aussi de partager les réalisations des autres unions départementales conventionnées avec la Carsat, les réussites comme les difficultés. C'est aussi une source d'inspiration réciproque pour imaginer les nouvelles actions à proposer à la Carsat en vue de son renouvellement, inscrit en 2024.

S'agissant du Pas de Calais, les objectifs et actions de la convention sont pratiquement réalisés, à l'exception de l'organisation de réunions d'information à destination des futurs retraités, ciblées sur les personnes fragiles (chômeurs, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap).

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le faire savoir directement sur l'adresse udccas62@gmail.com. Seront également programmés d'ici à mars 2024, date de clôture définitive de la convention en cours, des webinaires sur le dispositif de prise en charge à domicile OSCAR et les offres de service de la Carsat au titre du service social et des aides individuelles de la caisse.

Le CCAS de Rouvroy a inauguré ses nouveaux locaux

Dénommé désormais « Maison solidaire Ambroise Croizat », le CCAS de Rouvroy fait peau neuve pour offrir à ses agents un cadre de travail rénové, moderne, et adapté à leurs missions. Fruit d'un projet partenarial, ce nouvel espace traduit toute la reconnaissance de la collectivité pour le travail mené par ses équipes sociales et la volonté de proposer à ses usagers un accueil de qualité, propice à l'écoute et au respect de la vie privée. L'Union départementale est très heureuse d'avoir été conviée à cette inauguration, occasion aussi de mettre à l'honneur l'un des fondateurs de la Sécurité sociale et en perspective, près de 80 années plus tard, le premier discours d'Ambroise Croizat, alors Ministre du travail, devant l'Assemblée Nationale, hélas encore d'actualité : « *Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin.* »



Inauguration en présence du Président du Conseil départemental, Jean-Claude Leroy, du sous-préfet de Lens, Jean-François Raffy, du Président de la communauté d'agglomération Hénin Carvin, Christophe Pilch, de la sénatrice Cathy Apourceau-Poly et de la maire de Rouvroy, Valérie Cuvillier

Calendrier

L'agenda de l'Union départementale

L'UDCCAS est intégrée à de nombreux groupes de travail et instances au sein desquels elle relaye les problématiques de ses adhérents, les représente et défend leurs intérêts ainsi que ceux de leurs usagers. Elle rencontre également fréquemment les partenaires des CCAS/CIAS dont certains ont conventionné avec l'Union départementale.

Cette rubrique vous permet de suivre cette activité importante de notre Union.

29 juin

Webinaire Carsat d'information sur la réforme des retraites

29 juin

Assemblée générale de l'ADIL

30 juin

Inauguration du CCAS de Rouvroy

4 juillet

Déplacement d'une délégation du Conseil d'administration au Sénat

6 juillet

Réunion du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (préfecture)

6 juillet

Commission de médiation DALO

7 juillet

Comité technique FSL

11 juillet

Webinaire Carsat de présentation du projet mené avec l'URPS sur la détection des pré-fragilités

29 août

Inauguration de la salle Claudette Grosse à Lens (ancienne présidente de l'UDCCAS du Pas de Calais)

1^{er} septembre

Comité opérationnel Carsat (suivi convention)

7 septembre

Commission de médiation Dalo

8 septembre

Bureau CDCA (comité départemental citoyenneté autonomie)

11 septembre

Audition par le cabinet KPMG dans le cadre du Pacte des solidarités (nouveau Plan pauvreté)

13 septembre

Journée des partenaires

20 septembre

Comité plénier Carsat (réunion avec l'ensemble des UD des Hauts de France)

21 septembre

Comité technique FSL

22 septembre

Réunion plénière du CDCA

22 septembre

Réunion Générations et Cultures

26 septembre

Assemblée générale de l'UNCCAS et conseil national (Saint-Ouen)

27 septembre

Réunion de présentation du schéma départemental de la domiciliation (Le Touquet)

28 septembre

Conseil d'Administration de l'UDCCAS à Beuvry

2 octobre

Réunion de bilan de la convention avec le Département

4 octobre

Copil schéma départemental de la domiciliation (DDETS Arras)

5 octobre

Commission de médiation Dalo

6 octobre

Journée nationale des aidants

10 octobre

Session de présentation de l'Observatoire des fragilités de la Carsat (Fruges)

11 octobre

Réunion de présentation du schéma départemental de la domiciliation (Saint Martin les Boulogne)

11 octobre

Réunion de travail relative au Réseau public départemental de l'autonomie (Saint-Omer)

Formation

L'UDCCAS reste à l'écoute de vos besoins pour organiser localement des sessions de formation. N'hésitez pas à revenir vers nous !

Copyright © 2021 UDCCAS 62, Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre d'information car votre CCAS/CIAS adhère à l'UDCCAS 62 et/ou car vous vous êtes inscrits sur le site ou vous en avez fait la demande par mail.

Vous voulez modifier votre abonnement ?

Merci de nous adresser un mail à : udccas62@gmail.com

Responsable de la publication et du traitement des données :

Annie Adancourt, Présidente

RGPD - « Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Union départementale des CCAS du Pas de Calais – UDCCAS 62. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à udccas62@gmail.com. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».